LE PUBLICISTE.

Cinquieme jour complémentaire, an VI.



sudience donnée par l'électeur de Baviere au résident de la république française. -- Réponse de la légation française à la demande faite par la députation d'Empire de retir-r les troupes françaises qui se trouvent sur la rive droite du Rhin. — Cinquieme lettre sur les mœurs des Anglais. — Arrivée à Paris du ministre plénipotentiaire de Portugal. — Projet de résolution relatif aux ventes de domaines nationaux.

TURQUIE.

De Constantinople, le 28 thermidor.

Le grand-seigneur s'est déterminé, sur les représentations amufti, à faire en personne un pélerinage à la Mecque, compagné de ce chef de la loi musulmane, de plusieurs nans & derviches, & escorté par une troupe nombreuse e janissaires & de sphahis. L'objet de ce pélerinage est de mimer la dévotion des turcs pour le tombeau de Mahomet. I TALIE. De Florence, le 17 fructidor. Vu les circonstances où se trouve le royaume de Naples,

ny arrête la plupart des lettres destinées pour l'étranger : canmoins il en est parvenu quelques-unes qui annoncent uela cour est dans la plus vive agitation; qu'elle a fait paser en Sicile un grand nombre de troupes; qu'on organise smilices dans les daux royaumes, & que l'on présume que eplan du gouvernement est, en cas de guerre, de prendre me desensive vigoureuse, en assurant à l'armée & aux mices une retraite en Sicile; d'où, moyennant l'assistance es escadres anglaises, on sera à-peu-près certain de pouvoir traîner la guere en longueur & attendre les événemens.

ALLEMAGNE.

De Munich, le 25 fructidor.

Le résident de France Alquier, qui a eu sa premiere de l'électeur, est chargé, à ce que l'on assure, edemander à notre cour les contributions consenties par le à Plassenhossen, & qui auroient dû être acquittées il

Les Impériaux campent ; & suivant des nouvelles cerines, d'autres troupes impériales sont en marche pour Baviere. On prétend que c'est parce que notre électeur raint beaucoup une révolution.

Bulletin de Rastadt, du 29 fruetidor. Seconde note des ministres français.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la répuque française pour la négociation de paix avec l'Empire rmanique, ont reçu le 25 du courant une seconde note la députation de l'Empire, qui leur a été transmise ar le ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

Cette note a particulièrement pour objet de demander retraite des troupes de la république qui se trouvent r la rive droite. Les soussignés invitent la députation l'Empire à se bien pénétrer de cette vérité, rendue si usible depuis l'ouverture des négociations, que le direcire exécutif veut sincérement la paix & une réconciliaon prompte & parfaite entre les deux états, qu'il ne desire lien tant que de voir non-seulement diminuer, mais cesser entierement, par l'heureuse inutilité des mesures de pré-

caution, les circonstances encore attachees à l'étal actuel des affaires & à cette incertitude des événemens indépendantes de la volonté. La députation de l'Empire, de son côté, ne peut manquer de connoître que la demande qu'elle renouvelle aujourd hui est prématurée ; que l'abandon des po itions militaires devant être la premiere conséquence d'une pacification effectuée, il n'y a point de raison pé-remptoire pour que les troupes de la république se retirent de Pautre côté du Rhin. En répétant cette observation essentiellement juste, les soussignés en saisiront l'occasion pour détruire une assertion très-hasardée répandue dans le public, & que les ennemis du nom français ne seront pas fâchés sans doute d'accréditer. On a dit que les troupes de la république avoient dépassé la ligne d'armistice, les ministres plénipotentiaires de la république française dématent formellement ce prétendu fuit, ils efficient que les troupes de la république n'ent point outrepassé les

lignes déterminées pour les deux armées.

Cet exemple, auquel il seroit facile d'en ajouter d'autres, doit avoir averti la députation de l'Empire de se prémunir contre les rapports de tout genre, exagérés ou absolument faux, qui lui auront été ou qui lui seront faits à l'avenir, toujours dans l'espérance d'aigrir les esprits & peut-être de dérober à l'attention publique des desseins véritablement hostiles. Personne n'ignore , que quelques maux particuliers sont inséparables du passage de l'état de guerro à l'état de paix, il n'a pas tenu aux soussignés, que co passage ne fut heureux & rapide; c'est à la députation de l'Empire, à se convaincre de plus en plus, qu'on ne travaillera jamais plus efficacement au soulagement & au bonheur des peuples, qu'eu prévenant, pour toujours le sléau de la guerre, par une prompte pacification. C'est à elle, à se rendre au vœu des princes & de tous les habitans de l'Allemagne, dont les réclamations & les plaintes mêmes sont un cri de paix. Alors, tous les sujets d'inquiétudes respectives cesseront, & le sentiment des maux passés, se perdra dans la jouissance d'une prospérité tranquille & durable.

Les ministres plénipotentiaires de la république française, en finissant cette note, se référent expressément à ce qu'ils ont déclaré dans leur premiere de ce jour, relativement aux 18 articles joints à la note de la deputation de l'Empire du 13 ventôse, & aux présuppositions énoncées dans celle du 21 du même mois.

Ils assurent le ministre plénipotentiaire de S. M. l'em-

pereur, de leur considération la plus distinguée.
Rastadt, le 28 fructidor, an 6, de la république française. Signé BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.

re, présenté par soient revus pa esils ont été proax. - Adopte. e conseil ordonne x cautions d'emi-

it à-peu-près le le 18 fructidor.

à Florence & t fait éclater ! ec de notre foll

dit-on , fait d demonstration TIF.

CENTS.

NOU. ntaire. imbre des papien

tter les capitaux ois pour payerles ssion d'un projet té par Foncez.

a resolution relaes tabacs. à la discussion éte adopte avec

ordre du jour sur k, tendant à faire Garat, en comile

blissement da butoiles et toileries

entaire.

gere . . . 18 f. 13c. · · · · · · 2 f. 28 c

deg. , 305 à 315 artinique, 3f.10 - Sacre d'Anver a 55 c. - Savon

rant , 2 f. 60 c. à 50 c. - Sel, 5f. RANÇOIS.

3

ANGLETERRE.

5°. Extrait d'une lettre écrite de Londres par un allemand.

5". Extrait d'une lettre ecrite de Londres par un allemand.

S'il est vrai, comme l'a dit un grand homme de l'antiquité, qu'il importe autant de bien comoirre le caractère de ses ennemis que celui de ses amis, cela est encore plus vrai des nations que des individus. Il peut donc y avoir quelqu'atilité à resuellir teut ce qui sert à faire connoitre l'esprit général & les mœurs actuelles d'un peuple qui se montre le plus acharné des ennemis de la république française. Mais le passage suivant pourroit encore, sans cette vue politique, intéresser la curiosité, sous le simple rapport d'une observation morsle.

Il vient de paroître à Londres un ouvrage intitulé: Les quatre Ages, et Essais sur différens sujets, par M. Jackson, auteur déjà comm de quelques ouvrages ing nieux & bien écrits. Voici un fragment de celui-ci:

Caractere bizarre

Quand nous sommes en paix avec le moude & que le monde est Quand nous sommes en paix avec le moude & que le monde est en paix avec nous, nos promeueurs d'été visitent le continent, & traversent la France pour d'êter en Suisse, où, sans aueum gout pour les particularités naturelles de ce pays, ils passent leur tems assez tristement. Mais, à lear refour, is triomphent de l'ignorance de ceux qui ne sont jamais sortis de chez eux, & leur racontent le plaisir infini qu'ils ont goûté dans leur voyage.

Lorque la guerre nous confine dans l'enceinte de nôtre isle, nous allons aussi loin que nous pouvons, c'est-à-dire, sur les côtes de la mer.

de la mer.

Les endroits des côtes où l'on se rassemble pour prendre les eaux, ou pour ne prendre que da thé comme ailleurs, ofirent à l'observateur attentifune grande vari té de caracteres plus ou moins amusans : quelques-uns y vont pour leur santé : un plus grand nombre pour leur plaisir ; un plus grand nombre encore par désœuvrement & par ennui : ce sont ceux pour qui non-seulement le jour est trop long, mais à qui les heures pesent ; ceux qui , comme dit Ranger dans la comadie , aimeroient encore mieux aller au diable que de rester chez eux.

Une semaine de s'jour m'a donné occasion de faire connoissance avec un homne bizarre. Nous nous étous remontrés au caré, à la bibliotheque; & la connoissance étou ébanchée, lorsque, sans aucun motif, ce homme parut affecter de m'éviter. Un jour cependant que nous nous trouvames par hasard comme emprisonnés dans

dant que nous nous trouvames par hasard comme emprisonés din-la chambre obscure, il ne p.t éviter de descendre avec moi & d'entrer en conversation. « Vous devez me trouver un homme fort » bizarre? » Et comme je ne lui rénondois rer en conversation. « Vous devez me trouver un ho mme fort privatre? » Et comme je ne lui répondois pas : « Je conviens, » ajouta-t-il, que ma conduite a l'air étrange; mais j'ai des raisons » pour me conduire comme je tais.....». Je ne répundis rien encére. & il continua : « Dans ma jeunesse je ne fus pas long-tems » à observer que la plus grande partie des peines de la vie ne nous, » venoient pas de nous, mais des autres. Un seul individu peut en » rendre cent misérables, en les faisant participer à ses addictions » personnelles : il n'en peut rendre heureux qu'un seul, en lui » faisant partager ses plasirs. Vous voyez bien que c'est un marché » de dupes; & c'est cependant là le commerce de la societé! » Si votre ami augmente sa fortune, vous n'en êtes pas plus » riche; mais s'il la perd, vous en devenez plus pauvre. S'il se porte » bien, c'est un état naturel; vous ne vous en rejouissez pas : mais » s'il est malade, vous soufirez aussi. S'il possede une femme aimable & jolie, vous ne part gez pas ses jouissances; mais s'il a perd, il vient épancher sa douleur dans votre sein; vous pleurez » acez lui.

» Ces observations & cent autres me frapperent de bonne heure, » & me d terminerent à n'avoir point d'ami. Pour cela, j'ai pris » le parti de changer sans cesse de résidence. L'ai tait beaucoup » de connoissances. & je n'ai pas un'ami. Je visite de tems en tems les l'air l'autres de l'air pas un'ami. "" de connoissances & je n'ai pas un'ami. Le visite de tens en tems

» les lieux d'amusemens publies, & quelquefois je m'enterre dans

» Londres. Si je veux m'anstruire, je pusse quelque tems dans la

» ret ate. Si je veux m'amuser, je cherche les plaisits qui n'attachent point. Comme le pipillon, je voltige de ileurs en fleurs,

» & ne me fixe sur aucure. Si une femme aimable me fait une

» impression trop vive & qui pourroit degenerer en une tendre al'

» fection, je m'en doigne & change de lieu. Mais je seus, en vous par
» lant si long-tems, que je manque à mes principes. & que je

» pourrois m'attacher à vous. C'est la dérnière fois que je vous

» parle ». Il me quitta, & je ue l'ai pas revu.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

D'Arau, le 27 fractidor.
La tranquille est entierement retablie dans le canton d'Unterwald; les habitans égares rentrent dans leurs vil-

lages après avoir déposé les armes. Les citoyens du canton d'Uri ont unanimement prêté le serment civique ; & en espere que cenx de Schwitz rentreront également dans le bon ordre. Plusieurs communes de ce dernier canton se sont dejà rendues.

Il ne reste plus que le pays des Grisons où le parti aristo. cratique domine toujours. Schawenbourg marche lui-même vers ce pays avec une partie des troupes qui sont sous son commandemant. Un de ses aides-de-camp a dejà par. conru ce pays; & on espere que les français y seront reçus fraternellement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg , le 30 fructidor.

Les dernières nouvelles de Vienne ne sont pas fort à la paix. Le prince Repuin, qui y est encore, met tout en usage pour engager le cabinet autrichien à reprendre les hostilités contre la France : il lui promet à cet effet des secours en argent & en hommes. Il paroît certain qu'un corps russe, sous le commandement de ce Suwarow qui a commis tant d'atrocités en Pologne & en Turquie, se trouve déjà en Gallicie, & qu'il marchera en Bohême pour pénétrer dans l'Alle magne; si la guerre éclate de nouveau. Le départ de Vienne du baron Saint-Vincent, adjudant de l'empereur, est certain; c'est lui qui doit conduire les russes à leur destination.

Plusieurs régimens ont été détachés de la Styrie & de la Carinthie pour aller renforcer l'armée autrichienne d'Italie,

DE PARIS, le 4º. jour complémentaire.

De grands préparatifs se font pour célèbrer avec la magnificence convenable, l'auniversaire de la fondation de la République. Les travaux se poursuivent avec activité au Champ-de-Mars. De vaste galeries en bois ont été construites dans la partie du champ qui approche de la Seine. C'est là que seront étales les marchandises & tous les objets d'arts & d'industrie, destinés à l'embellissement de la fête. Cette exposition devoit avoir lieu des le premier jour complémentaire, d'après le programme publie; mais les portiques & les boutiques n'étoient pas en ore acheves hier. Cependant le ministre de l'intérieur a fait, à midi l'ouverture de l'exposition publique des divers produits de l'industrie nationale. Il étoit précédé des membres du bureau central & du jury choisi pour juger ces ouvrages. Il a prononcé un discours analogue à la circonstance.

L'autel de la patrie, au Champ-de-Mars, a été illuminé,

les dernieres soirces.

- Le général Férino est du nombre des officiers auxquels le directoire vient de rendre de l'emploi ; il a dû partir, ces jours derniers, pour l'armée de Mayence.

- La police a probibé les journaux intitulés : le Bien Informe & le Reveluteur. Les scelles ont été mis sur leurs presses.

- La citoyenne Buonaparte est arrivée de Plombieres

- Le contre-amiral d'Albarade est arrivé à Paris, pour y demander la revision du jugement, qui le déclare desormais incapable de commander.

- Si on en croit quelques lettres particulieres, le contrearmiral du Chayla; les chefs de division du Poti-Thouars & Theyenard; les capitaines de vaisseau Perrée, Gutaume, Rajors & Cauvin; Joubert, intendant de Farmée navale; & Cuzent, sons-commissaire, sont aussi an nombre de ceux qui ont peri dans le combat naval.

Suivant les memes lettres, c'est à Candie qu'auroit

laché oille, _ Le njourd' de s - II ae la c

ande e Sibralla prépa - To nda de dra, ladrid , e loin

Espagn en Es er mir tributio Soler Le du it se 1 - L'a hent'

dalie, dem siblem nt du oit seu Comm e po

enu 8

umphe voit le Ces so lent, si o is celu soldat ir de k

ui qui lon & its. C tacher voil nit-on vovan

> liraires DI

La glo

e dire Pinst l'ad

Conside ntiel, es ger rt. Ie bois-C

s du canton que; & en ent dans le canton se

parti aristole lui meme i sont sous a dejà paris y seront

ISE.

as fort à la put en usage es hostilités s secours en corps russe, commis tant déjà en Galer dans l'Aler des l'enne ur, est cerdestination. rie & de la mue d'Italie.

ire. ec la magniation de la activité an t été consde la Seine. & tous les bellissement le premier ublie; mais ore acheves it, à midi, rs produits nembres du es ouvrages. constance. té illuminé,

ers auxquels a dû partir, e. és : le Bien nis sur leurs

Plombieres Pavis, pour clare desor-

s, le contreotit-Thouars rrée, Goude Parmée L aussi au naval. ie qu'auroit ritché le vaisseau de ligne le Généreux, capitaine Lejaille, & le Guerrier seroit entré à Corfou.

Le ministre plénipotentiaire de Portugal est arrivé anjourd'hui à Paris. Il y avoit été précédé par une partie de sa suite qui est nombreuse.

— Il paroît que c'est avec l'agrément de l'Angleterre que la cour de Portugal songe à faire sa paix, puisqu'on mande de Lisbonue que les Anglais transportent déjà à Gibraltar leur hôpital & leur artillerie, & que leurs troupes se préparent à s'embarquer.

Tout ce que quelques feuilles ont débité sur l'état prétendu désespéré ou sur le dérangement de tête de M. Saavedra, est inexact & controuvé. Des lettres sûres, de Madrid, annocent qu'il est en pleine convalescence, & que loin de s'occuper à lui donner un successeur, le roi Espagne vient de lui confier définitivement le porte-feuille des affaires étrangeres qu'il n'avoit que par interim. On sait q'en Espagne, le ministre des affaires étrangeres est preier ministre. Le ministere des finances a été détaché des inbutions de M. Saavedra, & remis entre les mains de l'Soler.

Le duc d'Ossuna, destiné à une mission extérieure, bit se rendre bientôt à Paris, & y rester quelque tems. — L'ascension aérostatique de Blanchard a hier parfaitment réussi. Il est parti vers trois heures du jardin didalie, s'est élevé à une grande hautenr, a été à-p u-près me demi-heure dans les airs, & est alle descentre fort paiblement à une demi-lieue dans une plaine située au lant du fauxbourg du Roule, du côté de Mousseau. Il doit seul dans sa nacelle. It n'a pas éprouvé le moindre

Coume il est descendu lentement, la foule s'est préciplée pour le voir debarquer. Des citoyens ont ensuite outenu & porté la nacelle depuis le Roule jusqu'an jardin Idalie, & y out ainsi rappené Blanchard, comme en douphe, au milieu d'une affluence très-noubreuse qui mvoit le ballon dans lequel il étoit debout.

Ces sortes d'expériences répétées tant de fois sans acment, deviennent vulgaires & seront desormais sans ménite, si on ne les perfectionne pas : elles ne supposent plus dus celui qui les tente autant d'audace qu'il en faut à un soldat pour se précipiter au fort de la mêlée en un our de bataille.

La gloire dans de genre ue peut plus appartenir qu'à du qui trouvera un moyen quelconque de diriger son don & de naviguer dans l'air, quels que soient les uts. C'est à certe déconverte que doivent desormais atacher les physiciens. Le balion n'est qu'un bateau me voile d'une forme différenté. Pourquoi donc ne trouvuil-on pas le secret de le mener comme on veut, en avoyant, ainsi que sur mer, lorsque les vents sont diffaires? C'est désormais là le problème à résoudre.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrête du 29 fructidor, an 6.

Le directoire exécutif, considérant la nécessité de rétalit l'instruction & de maintenir l'ordre & la régularité las l'administration des troupes de la république; Considérant que le seul moyen de parvenir à ce but santel, est de confier la surveillance de tous les détails des généraux instruits & expérimentés, arrête; Art. I^{er}. Les généraux de division Schawembourg & unois-Crancé serent nommés inspecteurs-généraux de l'infanterie de l'armée de Mayence & des troupes françaises en Helvétie.

Les généraux de division Bourcier & Harville sont nommés inspecteurs-généraux des troupes à cheval des mêmes armées.

Le général Beurnonville est nommé inspecteur-général de l'infanterie de l'armée d'Angleterre.

Le général Kellermann, inspecteur-général de la cavalesie de la même armée

Le général Moreau, inspecteur-général de l'infanterie de l'ermée d'Italie.

Le général Beaurevoir, inspecteur-général de la cavalerie de la même armée.

Le général Serrurier, inspecteur-général des troupes stationnées dans l'intérieur.

Signé, TREILHARD, président.

MINISTERE DE LA MARINE.

Le ministre de la marine, en faisant passer à celui de l'intérieur la notice des traits de valeurs qui ont honorés la marine républicaine dans l'an 6, finit ainsi sa lettre:

a le regrette, mon cher collegne, de n'avoir ancun détails sur les circonstances du combat qui a cu lieu, le 15 thermidor, entre les armées française & anglaise devant Alexandrie. Quel qu'en ait été le résultat, je suis certain qu'il honore la nation française. Si la valeur, si l'achamement que les républicains, inférieurs en forces, out montrès dans cette action, n'ont pu donner la victoire, ils ont su périr pour leur pays, en se d'fendant jusqu'à la derniere extrémité, & vendre cher leur défaite. L'histoire recueillera les détails de cette mémorable journée; & la patrie, en plearant ses enfans, admirera leur courage & leurs vertus civiques ».

Signé, BRUIX.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

S'ance du quatrieme jour complémentaire.

Une députation du tribunal de cassation est admise à la barre, & présente le tableau des jugemens rendus par ce tribunal pendent l'an 6. Ce n'est pas la cependant, a ajouté l'orateur de la députation, la seule tâche que nous ayions à remplir; c'est avec une bien douce satisfaction que nous rendons compte au conseil que le patriotisme anime tous les tribunaux; que le crime est aussi sûr d'y recevoir son châtiment, que l'innocence d'y trouver un asyle; & cette heureuse révolution est due au courage des législateurs.

Le président répond que c'est remplir un des premiers vœux de la constitution, que d'administrer la justice avec impartialité & sévérité; il invité le tribunal à continuer de s'acquitter comme il fait de ses fonctions.

Le conseil ordonne l'impression de ces deux discours. Lecointe fait adopter un projet de résolution sur les récompenses à accorder aux citoyens qui seront blessés en prétant main-forte à la loi.

Crassous présente à la discussion quatre projets de résolutions sur l'état actuel des ventes des domaines nationaux, & sur les mesures à prendre pour la liquidation de la dette publique.

L'un de ces projets, relatif aux ventes des dommaines

nattionaux, est renvoyé à la commission des finances; | completter le système de nes ressources & d'assurer | les antres sont adoptés ; en voici les dispositions prin-

1°. Tout créancier actuel de 600 fr. de rente perpétuelle, & au-dessous, jusqu'à 99 fr., liquidée on à liquider, sera, sur la déclaration, comme il n'a point d'autre partie de rente en perpétuel à réunir, liquidé, moitié en tiers consolidé, & moitié en bons de deux tiers mobilisés.

2°. Tout créancier qui a 99, fr, & au-dessous, de rente constituée on perpétuel, liquidée ou à liquider, sera, sur pareille déclaration, liquidée pour 50 fr. de rente en tiers consolidé; & pour le surplus seulement,

en bons de deux tiers mobilisés.

3º. Tout créancier en rentes constituées en perpétuel, liquidées ou à liquider, dont la créance est au - dessous de 50 francs de rente, sera, sur pareille déclaration, liquidé, pour la totalité de sa créance, en tiers consolidé provisoire.

4º. Les mêmes dispositions seront appliquées aux créan-

ciers des rentes viageres.

5°. Tout créancier qui scroit reconnu avoit fait une fausse déclaration, perdra toutes ses parties de rente sur

6°. Les acquéreurs de domaines nationaux vendus en exécution des loix antérieures à celle du 28 ventôse an 4, & qui doivent encore une partie du prix de leurs acquisitions, seront tenus de se libérer en numéraire, suivant la valeur représentative des assignats au cours du jour du procès-verbal de la vente, tel qu'il est réglé par le tableau du cours tenu par les commissaires de la trésorerie nationale, & annexé à la loi du 5 messidor an 5, ou de souscrire, dans le mois, des cèdules ou obligations payables dans trois mois, à compter du jour de la publication de la présente loi, en la forme prescrite par la loi du 16 brumaire an 5.

Les arquéreurs de domaines nationaux qui ont acquis, en exécution de la loi du 28 ventôse an 4, & qui n'ont pas encore soldé le prix de leur acquisition, seront admis, si les biens n'ont point été vendus, à se libérer dans le mois de la publication de la présente loi : savoir,

7º. Pour ce qui reste dû sur les trrois premiers quarts, en tiers consolidé inscrit; & pour le surplus, en numé-

raire, conformément à leurs obligations. 8° Les créanciers de la république qui doivent être liquides en exécution des loix des 9 vendémiaire & 24 frimaire derniers, scront tenns de prodaire leurs titres aux fonctionnaires publics chargés de les vérifier d'ici au premier germinal prochain exclusivement, à peine de

9°. Les créanciers liquides seront tenus de retirer leurs certificats & de les échanger contre les bons de remboursement émis par la trésorerie nationale, dans les six mois de la date de l'avis qui leur en sera donné, à peine de dechéance.

Guyot-Desherbiers présente un projet de résolution sur les d penses du ministere de la justice pour l'an 7. Le conseil en ordonne l'impression.

Le directoire exécutif, par un message, invite le conseil à s'occuper de tous les projets de finances, afin de

recettes, sans quoi la république courroit des dangers que le corps législatif peut seul prévenir.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission des finances.

CONSEIL DES ANCIENS. Présidence du citoyen LALOY.

Séance du 4º. jour complémentaire.

dans

la fui

fr. p

uscrip

mens

re po Les l

aux, 1

Des le tran

nuono

Nous uve à

Moré

de C

, ret

La con tre da

es po nu auc

On en

on , cette des force

ec plu

ees à

une f

barque

arrêt petit

pouv

Lepaige fait approuver deux résolutions du 23 fructidor, relatives aux opérations des assemblées primaires & communales de Cognac & de la Rochefoucault, département de la Charente.

Une députation du tribunal de cassation vient apporter l'état des jugemens rendus par ce tribunal pendan celle année. Le conseil en ordonne l'impression, ainsi que celle du compte rendu en l'an 2, qui n'a point été imprimé.

Chasset fait approuver dix résolutions du 24 fructidor, relatives aux opérations des assemblées primaires & communales de Chaussant, Anse, Bessenay, Missery; Messimy, Saint-Didier, Pommier, de Rogny & de Salle, de Pomey, la Chapelle & la Rajasse, Neuville, & rejetter celles relatives aux opérations de Brindas, Chevenay & autres communes du canton de Vaugnerais, departement du Rhône, attendu que l'instruction sur la tenue des assemblées n'a pas été suivie.

Bourse du 4°. jour complémentaire.

Amsterdam $59\frac{1}{2}$, $59\frac{7}{8}$.	Rente viagere 18 f 500.
Idem cour $56\frac{1}{2}$, $56\frac{7}{8}$.	Rente provis 19 f 50c.
Hambourg 193, 191 4.	Tiers cons 18 f. 750.
Madrid 11 f. 62 à 56 c.	Bon 2/3 2 f. 24 c.
Mad. effect., 14 f. 62 a 56 c.	Bon 3 2 f. 25 c.
Cadix 11 f. 62 à 56 c.	Вэн 142 f.
Cad. effect14 f. 62 à 56 c.	Or fin 106 f.
Gênes $96\frac{3}{4}$, $95\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg 50 f. 750.
Livourne $105\frac{3}{4}$, $104\frac{1}{4}$.	Portugaise97 f. 50c.
Bâle	Piastre
	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O
Geneve2 per.	Quadruple 81 f. 75 c.
Lyonpair 15 j.	Ducat d'Hol f. 75 c.
Marseillepair 10 j.	Guinée 26 f. 40 c.
Bordeauxpair 12 j.	Souverain 35 f. 15 c.
Montpellier	
Esprit 5, 420 à 425 fr Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315f.	

- Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. - Café Martin., 3 fr. 10 cent - Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. - Sucre d'Anvers 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savoi de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 3 f. 10 c. - Coton des isles, 4 f. 50 c à 5 f. 50 c. - Sel, of

Description des statues des Tuileries, par A. L. Millin, constaueur du Muséum des antiques & professeur national d'histoire & d'antiquités; 1 vol. in-12. Prix, 1 fr. 50 cent. A Paris, che l'auteur, à la bibliotheque nationale, rue Neuve des Petits-Champino. 11, & chez Fuchs, libraire, rue des Nathurins.

Ce petit ouvrage offre une analyse raisonnée des jagemens de plus habiles écrivains sur les monumens des arts; le précis de qui a été dit de plus juste & de plus certain sur ceux qui emblissent le jardin des Tuileries, & une application heureuse des comnoissances littéraires & classiques. Il peut être à la fois utile sur jeunes gens & agréable aux gens du monde.

A. FRANCOIS.